

Date de création : 23/06/20
Date de Mise à Jour : 11/06/24
Version v23.0

Certification BIO

Objectif

Gérer la certification BIO au niveau des articles et des Tiers.
Incidence sur les déclarations FranceAgriMer.

Il est nécessaire de créer des **articles BIO** qui s'organiseront, au sein de l'**arbre des articles** :

1. Soit dans un **groupe BIO spécifique** dans lequel seront mis tous les articles BIO. L'avantage réside dans la possibilité de visualiser, par la suite, les résultats des articles BIO à part du conventionnel et simplifie le contrôle de certification.
2. Soit, par culture, en déterminant un **sous groupe conventionnel et un sous groupe BIO**.

Penser à **dupliquer l'article ou le groupe article conventionnel** (en utilisant le bouton ), afin de conserver les barèmes, taxes, etc...

Gestion des Organismes de certification

Fichier -> Table de référence -> Niveau de Certification

Contrôler que les **organismes de certification existent** (ex : Ecocert, Qualité France ..etc). Si tel n'est pas le cas, le créer. Pour cela :

- Bouton ajout 
- Renseigner **l'intitulé** (ex: Ecocert)
- Valider

Gestion de la certification au niveau des articles

Création des articles BIO

Dans la fiche article

→ Renseigner l'intitulé et le groupe de rattachement,

Obligation de mettre un **commentaire** relativ au type d'année de reconversion (A paramétrer dans la table des commentaires) : *Caractéristique* → *Commentaire*

- Pour les articles en 1ère année de reconversion (Intitulé *Article RC1*) : **“Produit en première année de conversion vers l'Agriculture Biologique”**
- Pour les articles en 2ème année de reconversion (Intitulé *Article RC2*) : **“Produit en 2ème année de conversion vers l'Agriculture Biologique”**
- Pour les articles AB (Intitulé *Article AB*) : **“Produit issu de l'Agriculture Biologique”**

Ou bien renseigner un commentaire manuel dans l'encadré.

Le commentaire apparaît sous la ligne Article dans le bon d'apport et dans le bordereau d'apport :

Céréale → Généralité :

- Cocher Biologique (même pour

Généralité	
Code ONIC	10019091
Campagne	
CAMPAGNE CEREALE	
<input checked="" type="checkbox"/> Commercialisable	
<input type="checkbox"/> Espèce	
<input type="checkbox"/> Mouture	
<input type="checkbox"/> Semence	
<input checked="" type="checkbox"/> Biologique	
<input type="checkbox"/> Durable	
Taux prix provisoire	0
Taux MBM provisoire	0
Espèce rattachée	
Code certification AB	

l'année de reconversion RC2. Pour l'année RC1 ne pas cocher car la céréale est considérée comme du conventionnel la 1ère année.

- Renseigner le **code certification (RC2 ou AB)**

Le code certification sert dans les déclarations FranceAgriMer (voir plus loin)

Remarque : RC1 ne rentre pas dans les déclarations BIO, uniquement RC2 et BIO.

Gestion de la certification dans la fiche Tiers

La certification du producteur doit être renseigné dans sa fiche Tiers pour un contrôle au niveau des pièces.

Certifications		NOM	NUMEROTATION	CERTIFICATION	CONTROLE TIERS
Nom					
Numéro			Date d'expiration	///	
Certification					
Type de certification			Photo		
Paramètres					
Contrôle validité pour les articles Pas de contrôle					

Dans la fiche Tiers

→ Partie Céréale → Certification (Collection) →
Bouton Ajout 

- Renseigner le **nom** ou double cliquer pour récupérer le nom du Tiers.
- Renseigner le **Numéro de certification**, à réception du courrier retourné par le Tiers.
- Sélectionner la **date d'expiration** de la certification : à renseigner pour obtenir des contrôles.
- Renseigner la **certification** concernée ou la créer dans la table des *certifications* si inexistante (par F4).
- Renseigner l'**organisme certificateur** du tiers dans *type de certification* s'il existe dans la liste, où le créer dans la table des *niveaux de certifications* si inexistante (par F4).
- Paramètres : Texte libre
- **Contrôle validité pour les articles** : le

contrôle de la validité de la date de certification s'effectue en validation de saisie des **lignes d'article**. Il peut être : *Bloquant, Avertisse, Pas de contrôle*

- **Contrôle validité tiers** : si coché, alors le contrôle de la validité de la date de certification s'effectue dans **l'entête**, en saisie de pièces, dès la validation (si le contrôle est paramétré dans les pièces). Si date non valide, alors blocage en saisie de pièce.
- **Valider la collection et Valider la fiche.**

Le certificat du Producteur (document papier) peut être [conservé dans sa fiche](#) grâce au *trombone* en haut de la fiche Tiers :

Trombone -> Ajout des documents -> Sélectionner le document concerné

Il est alors mis dans un fichier accessible depuis : Atys>Documents>Tiers>'IDTiers'
Il peut donc être supprimé de la source si besoin.

Agrément BIO de l'Organisme Stockeur

Il convient également d'indiquer votre numéro d'agrément BIO pour que celui-ci apparaisse sur les factures de vente de céréales, selon une des trois méthodes ci-dessous :

- **Affichage en pied de facture :**

- Accéder au paramétrage de l'entité administratif :
Ctrl+ clic gauche sur l'entité administrative → Administratif → **Conditions générales**.

Puis renseigner la certification à faire apparaître en pied de facture

FAC. VTE CERE N° FVCS100066

Code Tiers	Date Pièce
100002	04/09/2020

Site	
SITE 1 - 91360 EPINAY SUR ORGE	

Page : 1

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT HT	T
TRITICALE B (CAMPAGNE 2020)		10.000	TONNE	150.00	1 500.00	1
TOTAL TONNAGE FACTURÉ		10.000				

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
1	BASE 1	10 %	1 500.00	150.00			1 650.00
	TOTAUX		1 500.00	150.00			1 650.00 €

ÉCHEANCE	RÈGLEMENT	COMPTE BANCAIRE	MONTANT TTC
04/10/2020	A RÉGLER PAR	-	1 650.00 €

Certification Bio n° AB-010101

Information renseignée dans les conditions générales de l'entité administrative

FAC. VTE CERE N° FVCS1000070

Code Tiers	Date Pièce
100051	04/09/2020

Site	
SITE 1 - 91360 EPINAY SUR ORGE	

Page : 1

N° TVA Intracommunautaire : 15 975325

Coordonnées : DURAND Tél. : 0606060606 E-Mail : DURAND@SANDERS.FR

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT HT	T
CONTRAT DE VENTE CVS1000002 (01/07/19 - 31/12/19) Quantité initiale : 200.000 TONNE.Soldé.						
Courrier : MONSIEUR DUPOND Ref N° 1256 - Prix Rendu						
BLE APACHE (CAMPAGNE 2019)		22.000	TONNE	100.00	2 200.00	1
TOTAL TONNAGE FACTURÉ		22.000				
T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE
1	BASE 1	10 %	2 200.00	220.00		2 420.00
	TOTAUX		2 200.00	220.00		2 420.00 €
ÉCHEANCE	RÈGLEMENT	COMPTE BANCAIRE	MONTANT TTC			
22/09/2019	A RÉGULER PAR PRELEVEMENT	FR76 18206 00426 4250008100175 - FRPPLCL LCL	2 420.00 €			

Certification Bio n° AB-010101

Information renseignée dans le paramétrage des éditions

• Depuis l'entité administrative :

Index → **Paramétrage éditions** → Texte
 Fichier RTF → Pièce activité Céréale :
 Cocher *Pied facture vente céréale*

Renseigner le texte avant d'enregistrer et fermer la fenêtre.
 Actualiser ensuite pour visualiser ou modifier le commentaire.

Dans ce cas il est possible d'utiliser la mise en forme du texte (gras, italique...) contrairement aux autres méthodes

• Affichage dans l'entête :

• Accéder au paramétrage du type de Tiers :
 Fichier → **Types de Tiers**
 Sélectionner le type de Tiers concernés (Par ex : Clients céréale).



NAD CerApp
rue du bois - 91360 EPINAY SUR ORGE
Tél. : 0612345678 E-Mail : nad@ovfr

SIRET : 123654789
N° Collecteur : 12345
N° Agrément : 4321

SA SANDERS
rue du maïs
44800 ST HERBLAIN

FAC. VTE CERE N° FVCS1000068

Code Tiers	Date Pièce	Site				Page : 1				
SITE 1 - 91360 EPINAY SUR ORGE										
N° TVA Intracommunautaire : 15 975325 Coordonnées : DURAND Tel : 0608060806 E-Mail : DURAND@SANDERS.FR										
N° d'agrément AB de l'organisme stockeur										
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX	MONTANT HT	T					
BON DE SORTIE N° LVC51000011 du 04/02/20 de SITE 1.	25 000	TONNE	150.00	3 750.00	1					
TOTAL TONNAGE FACTURÉ	25.000									

Puis **Commentaire** et **renseigner la collection** en indiquant le commentaire dans la partie *Libre* et en sélectionnant en particulier, le type de pièce, le bloc et le mode opération tel qu'indiqué ci-dessous par exemple :

Date début 01/01/2021	Date fin 31/12/2021	Entité de rattachement
<input type="checkbox"/> Message écran (sinon commentaire)		<input type="checkbox"/> Important
Type pièce FACTURE VENTE CEREALE	Préférence	0
Texte N° d'agrément AB de l'organisme stockeur		
Formule de condition		
Bloc Entête	Type de ligne	<input checked="" type="checkbox"/> Validation auto
Mode opération Création/Validation entête		

Déclaration FranceAgriMer

Incidence de la certification BIO sur les déclarations FranceAgriMer :

INDEX -> Déclaration France Agrimer

- Il est nécessaire, tous les mois et en plus des états 2C et 2C-V, de sortir la **déclaration 2Bio**. Les céréales en 1ère année de reconversion ne seront pas prises en compte. Il y a alors 2 volets : **1 volet pour le volume AB et 1 volet pour le volume RC2**.

L'**état 2C** (collecte) comprend également la partie Bio donc, par déduction entre l'état 2C et l'état 2Bio, on retrouve la part de céréale conventionnelle.

- Pour chaque producteur, les céréales bio seront mentionnées dans la déclaration nominative France agrimer (**état 1**), avec une ligne supplémentaire au total des céréales collectées "Dont BIO".

Edition utile pour la gestion des céréales BIO

Index -> Certifications -> Contrôle Certifications

Contrôle Certifications: Permet de contrôler la validité des certifications, regroupe les Tiers dont la date d'expiration de certificat est dépassée.

Contrôle Certifications

Certification	Niveau
CERTIFICAT AB	...
Type de tiers	ATC Principal
AGRICULTEURS Céréale	...
Type acteur	Tri par
Tiers	Type acteur
Date d'expiration jusqu'au	Nombre de jours restant inférieur à
30/09/2020	30
Visibilité du Nombre de jours	A partir de la version V19.1
Uniquement positif	<input checked="" type="radio"/>
<input checked="" type="button"/> OK	

Renseigner les champs selon les besoins, et tels qu'indiqués ci-contre.

- **Visibilité du nombre de jours** (champ présent à partir de la version V19.1)

- **Uniquement positif** : visualise le nombre de jours restants jusqu'à la date d'expiration.
- **Uniquement négatif** : visualise le nombre de jours dépassés depuis la date d'expiration.
- **Tous** : visualise le nombre de jours restants et dépassés.

Edition obtenue dans le cas d'une visibilité du nombre de jours restants et dépassés :

Vendredi 4 Septembre 2020 à 11:56		CERELYS							
CONTRÔLE DES CERTIFICATIONS PAR ACTEUR									
Date d'expiration jusqu'au 30/09/2020. Nombre de jours restant inférieur à 30.									
TYPES DE TIERS SELECTIONNE(S) : AGRICULTEURS Céréale.									
ACTEUR	ATC PRINCIPAL	CERTIFICATION	NOM	NIVEAU	DATE EXPIRATION				
EARL ALOUETTE [1314]	M. ATC	CERTIFICAT AB	ALOUETTE	Agrocert (78965BIO)	30/06/2018				
MADAME GUERTON YVONNE [120]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	GUERTON YVONNE	Ecocert (123456azerty)	31/01/2009				
KAJA [1234567890]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	BIOCERT	RESPONSABLE (1982-1986)	30/09/2020				
GAEC DU PRODUCTEUR BIO [304]	[Non renseigné]	CERTIFICAT AB	PRODUCTEUR BIO	Ulase (Certif AB 0001)	01/04/2008				
NB JOURS RESTANT									
					-823				
					-4260				
					26				
					-4565				

From:
<https://wiki.atys.analys-informatique.com/> - Wiki Atys

Permanent link:
https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:docs_en_cours:certification_bio

Last update: 2024/06/11 11:42